

# SYNTHÈSE DU CONTRÔLE DE LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

AVRIL 2021

Données au 31 décembre 2019



SYDELA  
LOIRE-ATLANTIQUE



# CONTEXTE DU CONTRÔLE DE LA CONCESSION ELECTRIQUE PAR LE SYDELA

*Dans le cadre de sa mission de contrôle annuel de la concession de distribution électrique, le SYDELA veille à la bonne application du cahier des charges du contrat signé avec la société EDF (devenue EDF pour la fourniture et Enedis pour la distribution) en 1994 et partagé depuis 2008 avec Nantes Métropole et La Baule.*

En complément du compte-rendu d'activité de la concession de distribution publique d'électricité (CRAC) produit par Enedis et EDF, le SYDELA tient à informer annuellement ses collectivités adhérentes et ses partenaires **des points saillants de l'activité de la concession électrique à la maille du SYDELA.**

**Un bilan synthétique est présenté ici pour l'année 2019 sur la partie distribution uniquement (Enedis)** et aborde à la fois le patrimoine comptable et technique de la concession, les investissements, la qualité d'alimentation, et l'instruction des dossiers d'urbanisme.

L'ensemble de ces domaines-clés, le SYDELA les investit en tant **qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE), service instructeur des demandes d'urbanisme** sur l'évolution des dessertes électriques des projets dans un guichet unique et commun avec Enedis, et enfin en tant que **maître d'ouvrage** d'une part des travaux de renforcement, de sécurisation et d'effacement sur le réseau basse tension (BT).

Dans l'exercice de ses missions de contrôle au quotidien, le SYDELA sollicite Enedis pour des compléments d'informations, dont certaines demandes aboutissent, d'autres pas. Les fichiers techniques et comptables reçus sont traités de manière à vérifier l'exactitude des données présentées et aller plus loin dans l'analyse et le contrôle de la concession (audit terrain réalisé par le SYDELA en 2019 pour vérifier l'état effectif de certains ouvrages, audit comptable pour évaluer dans le détail les pratiques comptables du concessionnaire Enedis).

Garant de la qualité du **service public de la distribution d'électricité rendu aux usagers** et dans un principe de solidarité territoriale et d'aménagement du territoire, le SYDELA est particulièrement attentif à :

- **l'évolution des ouvrages sensibles** à résorber dans une vision patrimoniale, le réseau poursuivant son inexorable vieillissement (20 % du réseau BT âgé de 40 ans et plus),
- **la poursuite des investissements nécessaires** pour maintenir et améliorer la qualité de l'électricité distribuée et la continuité d'alimentation, de manière durable et équitable en tout point du réseau,
- **faciliter l'intégration des énergies renouvelables** (autoconsommation... ) et des nouvelles mobilités électriques tout en maîtrisant les besoins de renforcements du réseau.

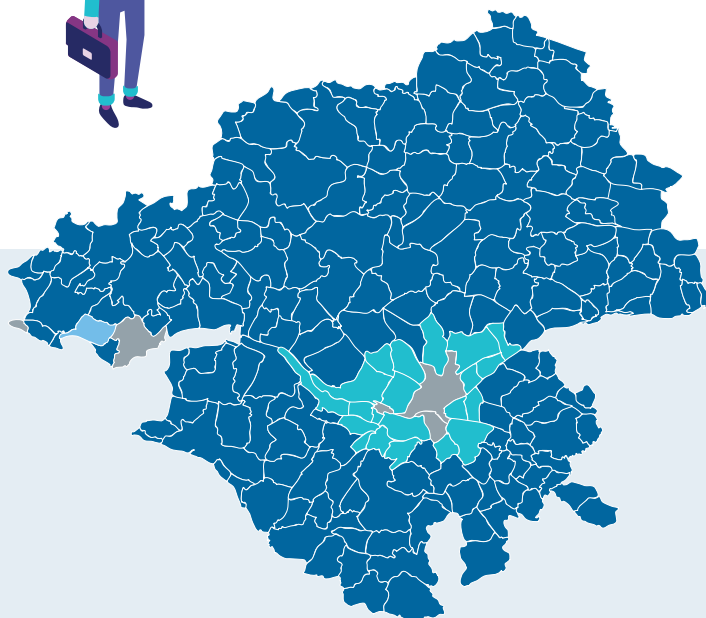
Hors investissements du SYDELA, l'ensemble des données permettant l'établissement de ce rapport sont fournies par le gestionnaire du réseau Enedis dans le cadre du contrôle de la concession.



## UN CONTRAT DE CONCESSION PARTAGÉ ENTRE 3 AUTORITÉS ORGANISATRICES DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ (AODE)

Le contrat de concession a été signé en 1994 pour une durée de 30 ans. Il rassemble 203 communes sur les 209 de Loire-Atlantique.

Depuis la réorganisation territoriale de 2008, le contrat est partagé solidairement entre 3 AODE.



● Le SYDELA  
(181 communes)

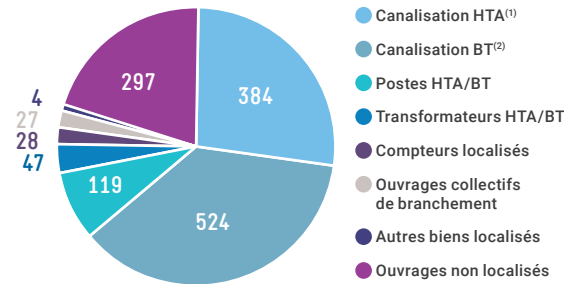
● La Baule

● Nantes Métropole  
(21 communes)

● Hors concession

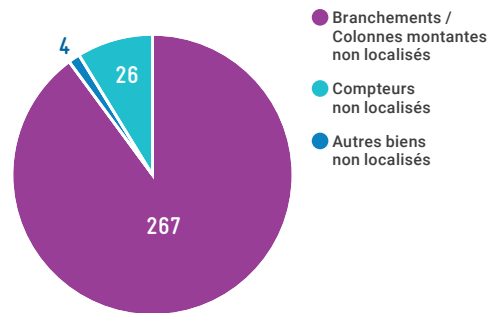
# LE PATRIMOINE COMPTABLE

## Valeur brute des ouvrages de la concession (millions d'euros)



(1) HTA : Haute Tension A (comprise entre 1 000 et 50 000 Volts)  
 (2) BT : Basse Tension

## Valeur brute des ouvrages non localisés de la concession (millions d'euros)



## Périmètre du contrat partagé

1134

MILLIONS D'EUROS  
VALEUR BRUTE  
DES OUVRAGES  
LOCALISÉS

1173

EUROS  
VALEUR BRUTE MOYENNE  
PAR HABITANT  
DES OUVRAGES LOCALISÉS

La valeur brute correspond à la valeur historique des ouvrages.

## Périmètre du SYDELA

876

MILLIONS D'EUROS  
VALEUR BRUTE  
DES OUVRAGES  
LOCALISÉS

1331

EUROS  
VALEUR BRUTE MOYENNE  
PAR HABITANT  
DES OUVRAGES LOCALISÉS

1431

MILLIONS D'EUROS  
VALEUR BRUTE  
DES OUVRAGES  
CONCÉDÉS

## La concession : Énergie électrique produite et acheminée (GWh<sup>(3)</sup>)

NOMBRE DE POINTS DE LIVRAISON	
Clients Basse Tension (BT) ≤ 36 KVA <sup>(4)</sup>	555 209
Clients Basse Tension (BT) > 36 KVA	5 971
Clients Moyenne Tension Classe A (HTA)	1 062
<b>TOTAL</b>	<b>562 242</b>

Du 01/01/19 au 31/12/19:

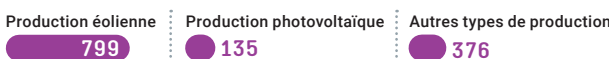
- 1,4 % de consommation  
 + 1,02 % de démographie  
 - 1,6 % d'acheminement HTA

Consommation totale: 5664 GWh  
 Production totale: 1311 GWh  
 Production/Consommation: 23,1 %

### Consommation (en GWh)



### Production (en GWh)

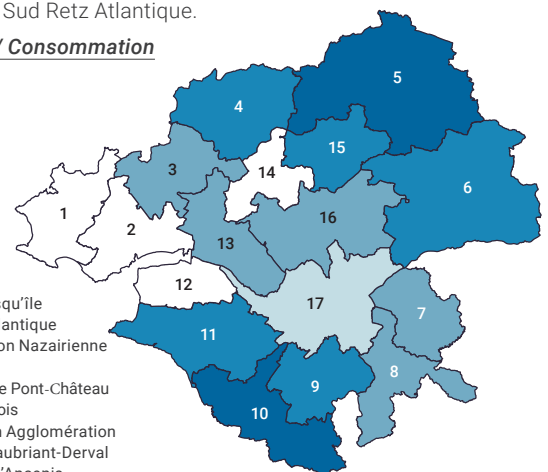
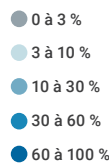


(3) GWh: Gigawatt - Heure  
 (4) KVA: Kilovoltampère

## Taux de production / consommation par Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sur la concession

Les communes dotées de parcs éoliens sur leur territoire sont le plus souvent largement excédentaires en énergie électrique. C'est le cas notamment sur les territoires de Châteaubriant-Derval et de Sud Retz Atlantique.

### Production / Consommation



- CA de la Presqu'île de Guérande Atlantique
- CA de la région Nazairienne et de l'Estuaire
- CC du Pays de Pont-Château St-Gildas-Des-Bois
- CA de Redon Agglomération
- CC de Châteaubriant-Derval
- CC du Pays d'Ancenis
- CC Sèvre et Loire
- CA Clisson Sèvre et Maine Agglo
- CC de Grand Lieu Communauté
- CC Sud Retz Atlantique
- CA Pornic Agglo Pays de Retz
- CC Sud Estuaire
- CC Estuaire et Sillon
- CC de la Région de Blain
- CC de Nozay
- CC d'Erdre et Gesvres
- CU Nantes

# LES CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

## Sur le périmètre du SYDELA (au 31/12/19)

Le réseau basse tension aérien nu est « incidentogène », en particulier les faibles sections.

Les objectifs du SYDELA pour les communes dont il assure la maîtrise d'ouvrage sont :

- D'ici 2025, éradiquer les réseaux aériens nus de faible section,
- D'ici 2035, éradiquer les autres réseaux aériens nus.

### Réseau BT (km)

**Aérien nu : 874 km**  
(hors faibles sections)  
Évolution : -41 km

**Aérien nu : 216 km**  
(faibles sections)  
Évolution : -10 km

**Torsadé : 4 409 km**  
Évolution : + 7 km

**Souterrain : 4 663 km**  
Évolution : + 114 km

**TOTAL : 10 121 km**  
Évolution : + 71 km

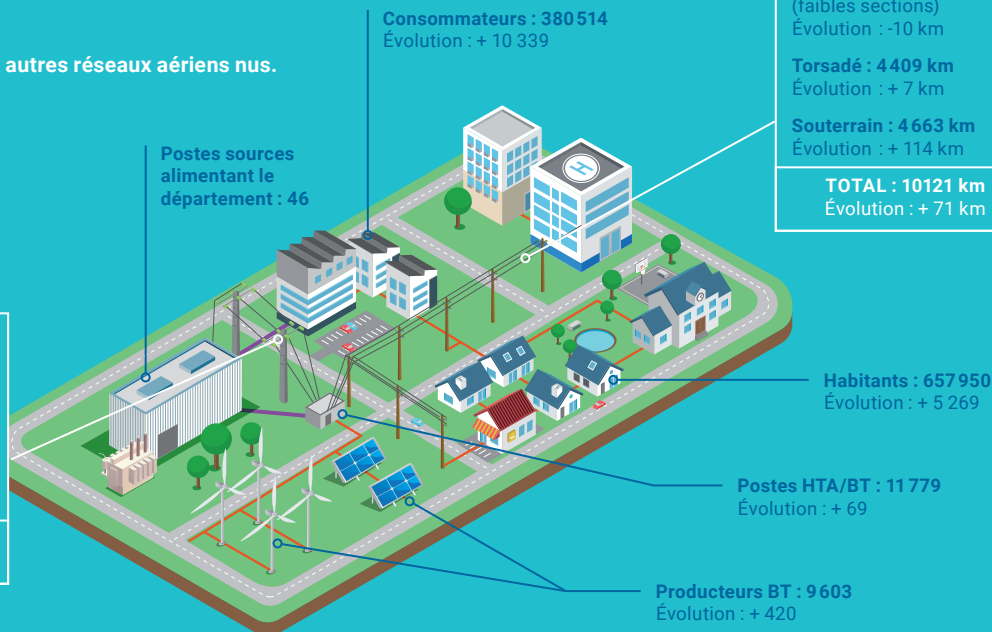
### Réseau HTA (km)

**AÉRIEN NU : 6 283 km**  
Évolution : - 37 km

**TORSADÉ : + 1,1 km**

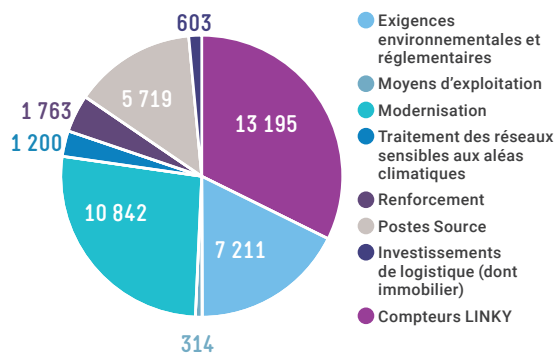
**SOUTERRAIN : 3 456 km**  
Évolution : + 76 km

**TOTAL : 9 741 km**  
Évolution : + 40 km



## LES INVESTISSEMENTS EN 2019

Investissements Enedis sur le périmètre du contrat partagé (milliers d'euros HT)



En 2019, Enedis a traité :

968

**DOSSIERS D'EXTENSION**  
POUR UNE ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

5 036

**BRANCHEMENTS BT**

468

**RACCORDEMENTS DE PRODUCTEURS BT**  
< À 36 KVA

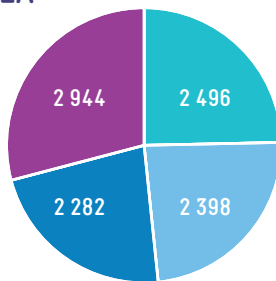
# Investissements SYDELA en faveur de la qualité de l'extension du réseau dans le cadre du raccordement d'un nouvel usager

En 2019,  
le SYDELA  
a traité :

368  
DOSSIERS D'ALIMENTATION  
ÉLECTRIQUE

## Investissements SYDELA sur son territoire (milliers d'euros HT)

- Effacement (éligible FACÉ)
- Effacement (non éligible FACÉ)
- Sécurisation
- Renforcement



Trois axes d'interventions sous maîtrise d'ouvrage du SYDELA permettent à la fois d'améliorer significativement la qualité et d'accroître la résilience du réseau de distribution électrique :

- ✓ **L'effacement coordonné ou enfouissement des réseaux (5,3 millions d'euros HT) :** mise en souterrain des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications. Ces travaux concourent à la sécurisation des réseaux, à la réduction des temps de coupure et à l'amélioration du cadre de vie.
- ✓ **La sécurisation des réseaux (2,5 millions d'euros HT) :** les interventions sur le réseau BT visent à remplacer les fils nus et fils de faible section les plus vieux, les plus incidentogènes, par du linéaire aérien torsadé et souterrain.
- ✓ **Le renforcement (2,3 millions d'euros HT) :** adaptation de la capacité du réseau d'électricité aux besoins des usagers. Dans les cas de renforcements classiques, les interventions sur les ouvrages électriques ont pour objectif de maintenir la tension nominale sur le réseau basse tension : 230 volts en monophasé - 400 volts en triphasé.

## Focus n°1 : Le CAS-FACÉ

### Le FACÉ au service de l'aménagement du territoire

Le fonds CAS-FACÉ (Compte d'Affectation Spéciale : Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale), représentant à l'échelle nationale 360 millions d'euros, soutient l'effort des collectivités locales qui, en zone rurale, financent et exercent elles-mêmes la maîtrise d'ouvrage des travaux, en tant qu'Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie électrique (AODE), compétence dévolue au concessionnaire en zone urbaine.

Les aides du fonds CAS-FACÉ servent à **financer principalement les travaux de premier établissement, d'extension, de renforcement, de perfectionnement des ouvrages, des opérations de maîtrise de la demande d'électricité et de production d'électricité par des Énergies Renouvelables (EnR)** si celles-ci permettent d'éviter des extensions ou des renforcements de réseaux.

Les aides sont réparties par département sous forme de dotations selon des critères précisés par voie d'arrêté et après avis du conseil du FACÉ. Cette répartition se fonde sur les évaluations des besoins en travaux d'électrification rurale réalisées tous les deux ans. Les aides sont ventilées par programme et sous-programme correspondant à des catégories de travaux et privilégient les travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux.

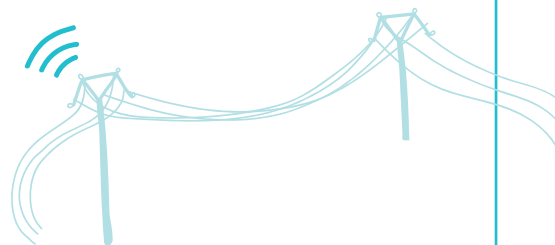
Le financement du CAS-FACÉ repose sur des contributions dues par les gestionnaires de réseaux de distribution (principalement Enedis et ELD). Celles-ci sont assises sur le nombre de Kilowatt-heure (KWh) distribué à partir des ouvrages exploités en BT l'année précédant celle du versement de la contribution. Ce financement permet une péréquation entre territoires urbains et ruraux au profit de ces derniers.

Le FACÉ, conjugué aux moyens mobilisés par le SYDELA et les communes, a vocation à garantir dans les zones rurales **un niveau d'investissement constant sur le réseau public de distribution d'électricité, afin de réduire les écarts de qualité.**

Le SYDELA, en tant qu'AODE, bénéficie chaque année d'une enveloppe financière ventilée par sous-programme sur la base d'un état prévisionnel des travaux projetés. **En 2019, celle-ci s'élevait à 4 121 000 € et a permis de diminuer les coûts des travaux à la charge des communes.**

### Des investissements au service de la qualité de l'électricité en milieu rural

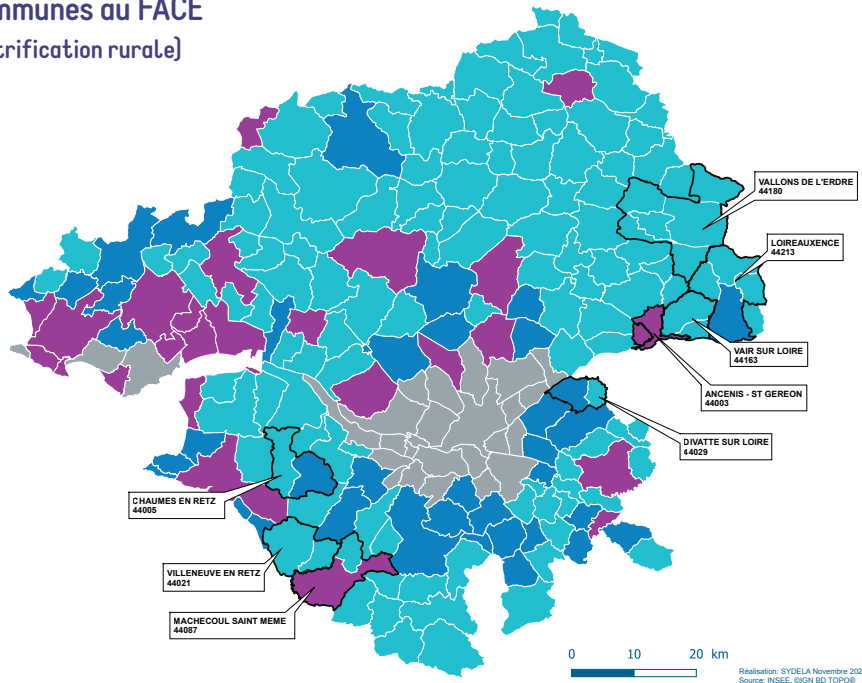
La répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux entre le SYDELA et Enedis pour le réseau BT ainsi que le régime d'éligibilité au FACÉ des communes sont représentés sur la carte ci-après. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SYDELA lorsqu'il s'agit de travaux de qualité sur le réseau BT uniquement pour les communes éligibles au FACÉ. La maîtrise d'ouvrage pour les travaux de qualité sur le réseau HTA relève toujours de la responsabilité d'Enedis.



## Régime d'éligibilité des communes au FACÉ

(aide aux collectivités pour l'électrification rurale)

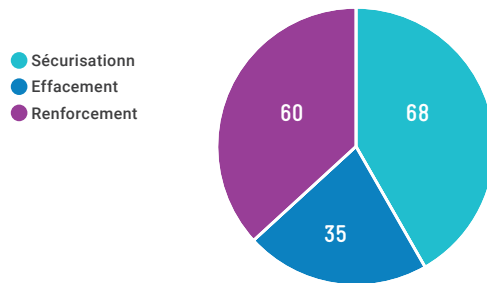
- Communes rurales éligibles, travaux de renforcement et de sécurisation en BT sous maîtrise d'ouvrage SYDELA
- Communes rurales non éligibles, travaux sous maîtrise d'ouvrage ENEDIS
- Communes urbaines non éligibles, travaux sous maîtrise d'ouvrage ENEDIS



L'action combinée du SYDELA et du FACÉ (sur le périmètre d'éligibilité) :

- ✓ En 8 ans, le réseau aérien nu a diminué de 613 km, passant de 1 383 km à 770 km entre 2011 et 2019.
- ✓ En 2019, 28 km ont été traités dont 6 km de faible section. Il reste 138 km de fils nus de faible section à traiter sur le périmètre des communes éligibles au FACÉ.
- ✓ En 2019, 60 dossiers de renforcement ont été réalisés dans les cas de départs mal-alimentés (se reporter aux articles « chutes de tension » et « évolution des clients mal-alimentés »).
- ✓ 53 km de réseaux en effacement coordonné ont été réalisés en 2019.

163 dossiers relatifs à la qualité ont été engagés sur les communes éligibles FACÉ :

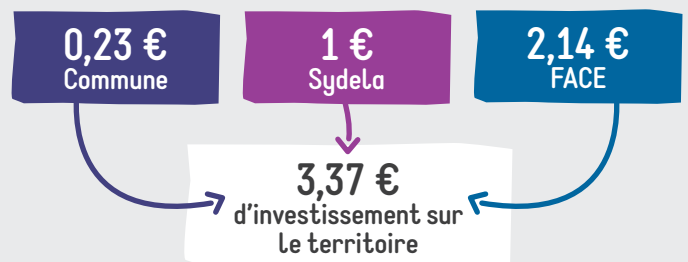


### Pour le SYDELA et ses communes adhérentes, des bénéfiques et des retombées positives pour les territoires grâce à la mutualisation

La mobilisation du fonds FACÉ représentant une enveloppe moyenne annuelle de 4,6 millions (2017-2019) a permis de :

- ✓ contribuer à une gestion patrimoniale du réseau souvent mise de côté par le concessionnaire,
- ✓ maintenir les compétences métier des collectivités afin d'équilibrer les échanges avec le concessionnaire et assurer le rôle d'AODE du SYDELA,
- ✓ conserver un certain volume de travaux sur les réseaux électriques pour en maîtriser les coûts opérationnels,
- ✓ assurer une activité économique substantielle (4,8 millions d'euros par an) répartie sur l'ensemble des territoires éligibles au FACÉ.

En conclusion, le mécanisme de mutualisation des moyens, illustré par le schéma ci-dessous grâce au FACÉ et au SYDELA, a permis d'investir en 2019 sur le territoire près de 7,2 millions d'euros HT.



Moyenne constatée sur les investissements 2014-2019

# LE SAVIEZ-VOUS ?

La qualité de l'électricité se traduit par deux principaux facteurs : les coupures d'électricité et la tenue de tension (phénomène qui peut venir faire « vaciller » la lumière d'une lampe par exemple).

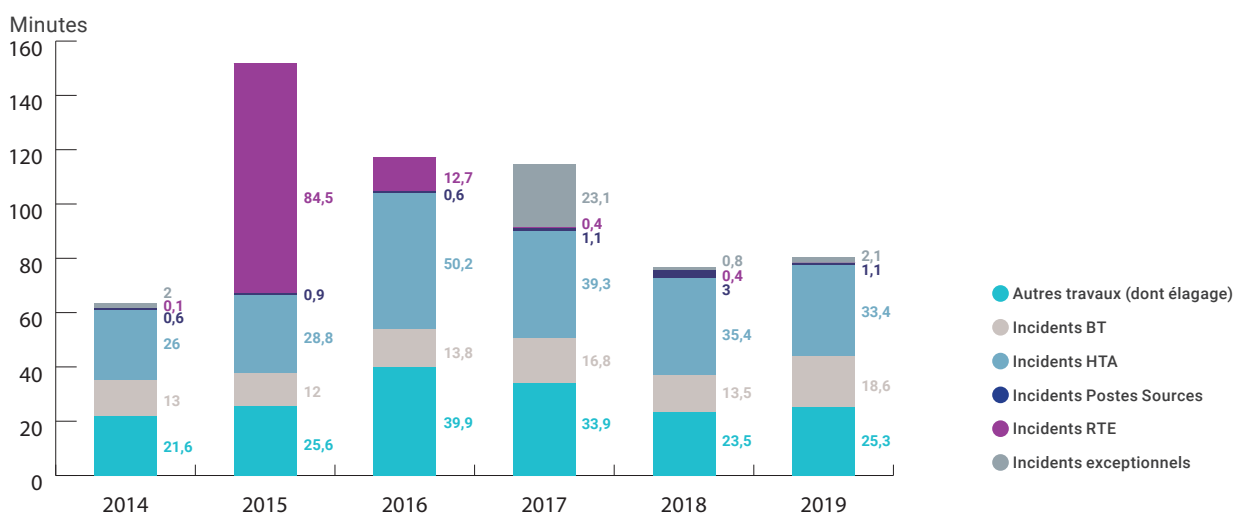
Une bonne qualité d'alimentation électrique ainsi qu'une amélioration de la résilience du réseau électrique sont indispensables pour répondre aux besoins actuels et futurs des habitants comme des entreprises.

Pour accompagner le développement des nouveaux usages électriques (production d'énergies renouvelables, électro-mobilité...), facteur d'attractivité pour les territoires, le réseau de distribution doit s'adapter, tout en veillant à réduire d'éventuelles disparités territoriales en matière de qualité électrique.



## CONTINUITÉ DE LA FOURNITURE SUR LES RÉSEAUX MOYENNE (HTA) ET BASSE TENSION (BT)

Évolution du temps moyen annuel de coupure toutes causes confondues pour un usager sur la concession (en minutes)



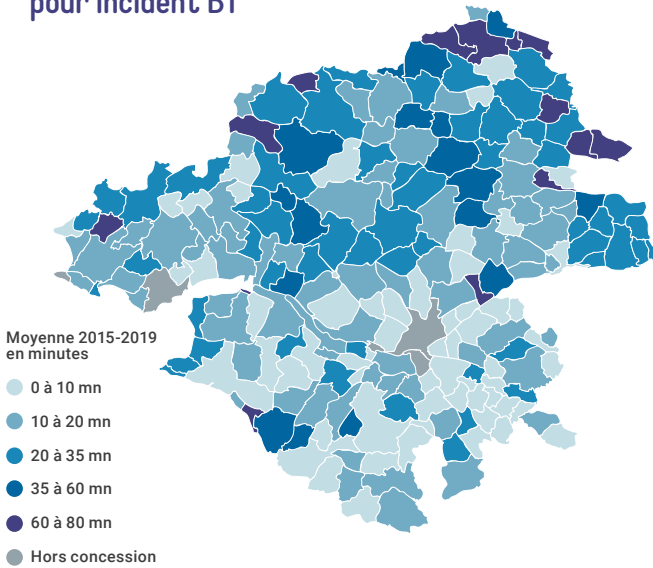
Sur la concession, le temps moyen annuel de coupure pour un usager BT est de **80,5 minutes**, toutes causes confondues en 2019.

Hors évènements exceptionnels et incidents sur le réseau transport, le temps moyen annuel de coupure est de **78,4 minutes**.

Au niveau national, le temps moyen annuel de coupure hors évènements exceptionnels et incidents sur le réseau transport pour un usager BT est de **64,3 minutes**.

« La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) considère comme des événements exceptionnels « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5 % pour la zone géographique considérée dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finaux alimentés par le réseau public de transport et/ou par les réseaux publics de distribution sont privés d'électricité ».

## Temps de coupure par usager pour incident BT



Les coupures brèves (entre 1 seconde et 3 minutes) et très brèves (<1 seconde) impactent tous les usagers d'un départ HTA. Elles sont particulièrement pénalisantes pour les clients professionnels et dues en majorité à des défauts d'élégage.

Enedis nous a informé poursuivre un programme d'élégage sur la période 2018-2020, **sans pour autant nous fournir les données cartographiques exploitables comportant les tronçons HTA traités.**

Les réclamations des usagers relatives à la qualité de fourniture, aux incidents, aux travaux ou aux raccordements peuvent nous être signalées sur le site internet du SYDELA [www.sydel.fr/reclamation](http://www.sydel.fr/reclamation) pour être instruites et, le cas échéant, déclencher des travaux.

## Les chutes de tension

La chute de tension est généralement due à un accroissement de la puissance consommée sur un tronçon de réseau qui s'explique par deux facteurs principaux :

- l'augmentation du nombre d'usagers,
- la puissance des abonnements souscrits.

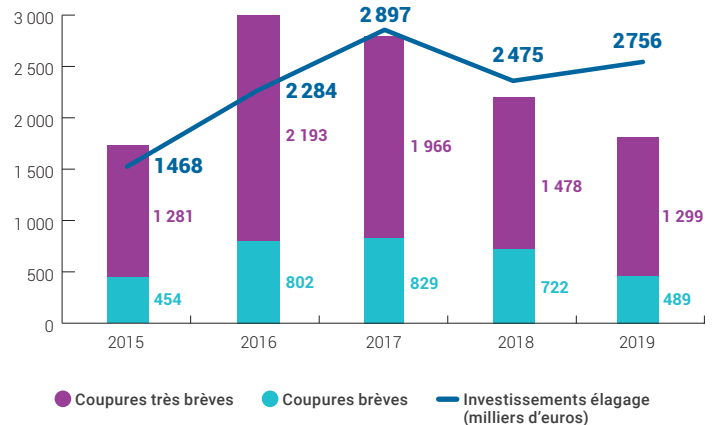
En basse tension, un client est dit « client mal alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison sort au moins une fois par an de la plage de variation admise (+/-10% par rapport à la tension nominale 230/400 volts (décret du 24 décembre 2007) ; soit une tension admissible comprise entre 207 et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés).

Le nombre d'usagers mal alimentés est évalué par Enedis à partir d'un calcul de méthode statistique appelée « méthode GDO-SIG ». Ce dernier a évolué en 2018 pour prendre en compte dans le calcul la croissance de la production décentralisée. Le SYDELA avait indiqué dès 2017 à Enedis ce défaut dans la méthode appliquée et se satisfait de cette modification. Depuis, les données de consommation des compteurs LINKY viennent également fiabiliser progressivement les historiques de consommation et les profils de charges utilisés.

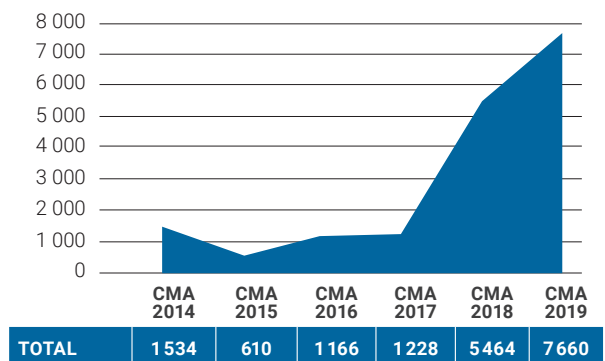
Ces évolutions de méthode statistique expliquent très largement la hausse du nombre et du taux de clients mal alimentés qui restent malgré tout en-deçà des seuils réglementaires.

En 2019, 7 660 clients étaient considérés comme mal alimentés sur le territoire du SYDELA contre 5 465 clients en 2018. Taux de clients mal-alimentés : 1,5 %

## Évolution du nombre de coupures brèves et très brèves sur la concession



## Évolution du nombre de clients mal alimentés (CMA) sur le territoire du SYDELA





## Focus n°2 : une coordination des actions entre Le SYDELA et Enedis : les zones de qualité prioritaires (2016-2019)

Plusieurs indicateurs de mesure permettent à Enedis de rendre compte à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et aux concédants via le compte-rendu d'activité (CRAC), du bon suivi de la qualité de service, de la qualité d'alimentation (critère B\*, continuité d'alimentation, ...) et de l'atteinte des objectifs encadrés règlementairement par un mécanisme de bonus / malus financier .

Néanmoins, il demeure une **certaine disparité territoriale, non traduite dans les indicateurs nationaux**. C'est pourquoi, sur son territoire, le SYDELA a mis en place avec Enedis dès 2016 une grille d'analyse combinant 5 critères permettant de suivre les communes en écart de **qualité de manière significative et durable**.

Cette grille sert **deux objectifs opérationnels** : suivre l'évolution des écarts par commune et contribuer à prioriser les investissements mis en œuvre conjointement par l'exploitant

*\* Critère B : Principal indicateur de mesure de la continuité de la fourniture d'électricité*

et le concédant également maître d'ouvrage de la qualité BT sur les communes éligibles au FACÉ.

Une note est attribuée par commune allant de 0 (pas de problème) à 10 (situation insatisfaisante) à partir de la combinaison de ces critères :

- ✓ Nombre d'occurrences où le critère B\* incident moyen dépasse 15 minutes en BT (période 2015-2019)
- ✓ Nombre d'occurrences où le critère B\* incident moyen dépasse 60 minutes en HTA (période 2015-2019)
- ✓ Longueur de réseau BT nu
- ✓ Longueur de réseau BT nu de faible section
- ✓ Nombre de clients mal alimentés

### Un groupe restreint de communes durablement en écart de qualité

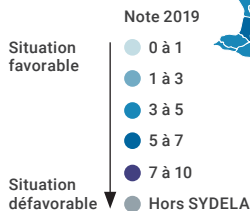
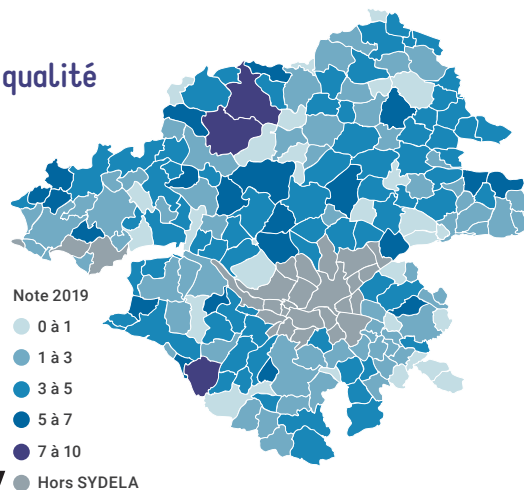
Plessé, Bourgneuf-en-Retz (éligibles au FACÉ) et Guéméné-Penfao (non éligible au FACÉ), sont notamment en écart de qualité en 2019 (note supérieure à 7).

Sur quatre ans de suivi de la note qualité, six communes sont durablement en écart :

- Fegreac, Plessé, Le Cellier, Bourgneuf-en-Retz (Communes éligibles au FACÉ)
- Guéméné-Penfao, La Plaine sur Mer (Communes non éligibles au FACÉ)

### Entre 2016 et 2019, une persistance d'écart de qualité pour quelques communes

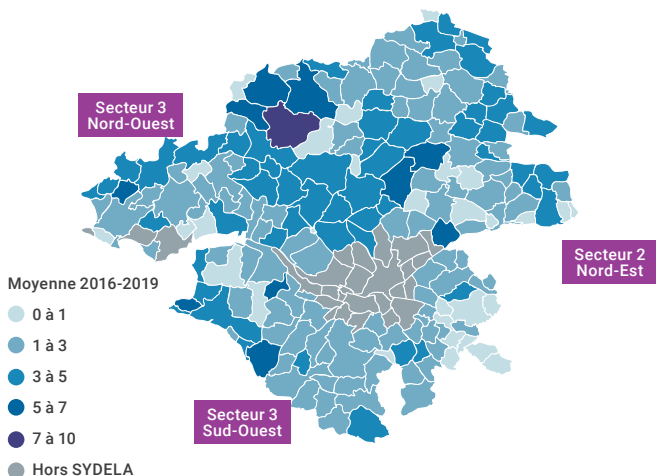
Plus la note est élevée et plus la situation est insatisfaisante au regard de la qualité.



La note moyenne obtenue par les 194 communes suivies à la maille concession entre 2016 et 2019 est de 2,5 sur 10. Néanmoins la note globale se dégrade passant de 2 en 2016 à 2,8 en 2019.

**Sur le temps d'étude, le nombre des communes mieux classées diminue** (note inférieure à 2 points) passant de 86 communes à 48 communes. À l'inverse, **le groupe de communes les plus en écart se réduit** (notes supérieures à 7) : de 5 communes en 2017 (dont 3 en régime rural FACÉ), **il passe à 3 communes en 2019**.

On observe une dégradation globale d'un point de la note de qualité médiane. Le changement de mode de calcul de l'indicateur « Clients mal alimentés » (CMA) utilisé par Enedis a eu pour effet de dégrader les notes de toutes les communes en 2018 et en 2019. La pondération du critère est restée la même alors que le nombre de CMA a largement augmenté.



La légère réduction des disparités s'explique par deux effets conjoints : une diminution de 45% des communes en très bonne situation et une diminution de 40 % des communes en très mauvaise situation.

### Des investissements conséquents mobilisés pour améliorer la qualité de l'alimentation électrique (2016-2019)

Sous maîtrise d'ouvrage du SYDELA, les travaux d'amélioration de la qualité (renforcement, sécurisation, effacement) ont représenté une enveloppe moyenne annuelle de plus de 8,7 millions d'euros sur la période observée. Pour le groupe des communes les plus en écart de qualité (une note qualité supérieure à 5), les engagements travaux ont été en augmentation : 600 k€ en 2016, 1,2 millions en 2017, 1,5 millions en 2018, 1,9 millions en 2019.

**Les 6 communes « cibles »**<sup>(1)</sup> durablement en écart ont bénéficié de travaux « qualité »<sup>(2)</sup> à hauteur de **5,5 millions d'euros** sur la période<sup>(3)</sup>.

Sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis, les travaux d'amélioration de la qualité (Performance et Exigences réglementaires) ont représenté une enveloppe moyenne annuelle de **près de 9 millions d'euros principalement sur la partie HTA**.

### L'application concrète de la note de qualité dans l'exercice de priorisation des investissements

Lors de la priorisation des travaux de renforcement sous maîtrise d'ouvrage du SYDELA, parmi les critères retenus dans le classement final figure, depuis 2019, la note de la commune issue de la grille mise au point entre le SYDELA et Enedis.

### Vers une consolidation d'indicateurs-repères adaptés au contexte local

La grille d'analyse a permis d'identifier les communes les plus en écart de qualité et de vérifier l'état des investissements. Celle-ci pourra être utilement **complétée** par d'autres méthodes de suivi de la qualité à la maille communale et infra-communale **correspondant à la réalité technique du réseau de distribution** (par exemple : inter-classement des postes HTA/BT...).

Le contrat de concession délègue l'exploitation, l'entretien et le développement du réseau public de distribution à Enedis, à ses frais et risques. Enedis élabore et utilise déjà de nombreux indicateurs qui lui permettent de prioriser ses investissements.

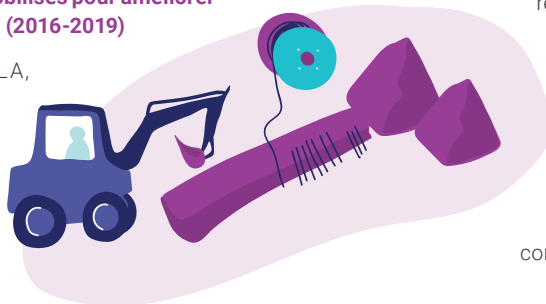
Or, le fait est que **les indicateurs incités par le régulateur et les signaux tarifaires comme les objectifs poursuivis gagneraient à être davantage partagés avec l'autorité concédante locale**.

Enedis est soucieux de l'efficacité industrielle de ses investissements (€ investi pour nombre de client impacté). Le SYDELA est de son côté attentif à une réduction des écarts de qualité entre communes rurales et urbaines afin de garantir à la fois une **égalité** et une **équité** de traitement entre tous les usagers du service public de distribution électrique.

### Une nécessaire évolution de la gouvernance au service de la coordination des investissements

L'application de critères partagés permettant de cibler des investissements conjoints et coordonnés sur les réseaux entre le SYDELA et Enedis est une **étape importante** dans la construction d'une relation **plus collaborative**.

Le pilotage des investissements - par la consolidation d'indicateurs et de valeurs-repères - constitue la prochaine étape, dans la perspective du renouvellement du contrat de concession.



### Vers une planification des investissements

**Les investissements en faveur de la qualité devront s'opérer de manière plus coordonnée dans un contexte de forte évolution des réseaux.**

Dans un département dynamique sur le plan démographique et économique, répondre tout à la fois aux **enjeux de qualité et d'amélioration du patrimoine réseau** mais aussi aux demandes croissantes de raccordement, issues de la hausse des points de consommations et de l'afflux, mineur mais progressif, de production décentralisée nécessitera des **arbitrages aussi bien financiers qu'opérationnels entre collectivités, porteurs de projets et exploitant**.

Quelle sera la place accordée à **l'amélioration de la sécurisation des réseaux pour les usagers**, consommateurs ou producteurs, et celle conditionnant la **mise en œuvre des politiques de transition énergétique** en lien avec la planification ?

Comment **opérer une hiérarchisation des enjeux pré-cités et tels qu'ils se posent dans les territoires** compte tenu des financements mobilisables et fonds de concours qui évoluent fortement ? Cet exercice devrait permettre de rendre compte des arbitrages ainsi opérés **entre parties prenantes**.

**1 € investi sur le réseau en raccordement ou en renforcement pour insérer une production locale, c'est 1 € que le porteur de projet ne pourra pas mobiliser sur d'autres projets. C'est également un investissement obligé pour Enedis qui, à enveloppe constante, réalisera moins de travaux de modernisation du réseau.**

<sup>(1)</sup> Les 6 communes cibles : Bourgneuf-en-Retz, Fégréac, Guémené-Penfao, La Plaine-sur-Mer, Le Cellier, Plessé

<sup>(2)</sup> Exigences réglementaires, performance, effacement, renforcement, sécurisation

<sup>(3)</sup> À noter : s'agissant des travaux engagés en 2019, les améliorations sur le réseau ne seront visibles au mieux qu'à partir du CRAC 2020.

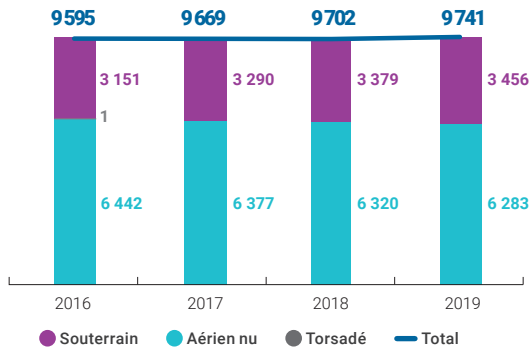
# LE PATRIMOINE TECHNIQUE DU SYDELA

## La longueur des réseaux

**Le linéaire HTA est de 9 741 km en 2019.**

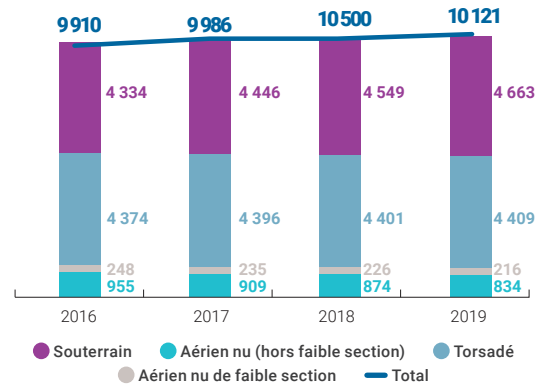
L'âge moyen des réseaux HTA est de 29 ans. Il augmente de 6,7 mois par an en moyenne.

Les réseaux HTA de 40 ans ou + représentent 18,7% du total.



**Le linéaire BT est de 10 121 km en 2019.**

L'aérien nu et de faible section tend à diminuer du fait de la mise en souterrain du réseau à la faveur des travaux d'effacement réalisés chaque année. De même, le torsadé augmente ce qui contribue à une amélioration globale du patrimoine.



L'âge moyen des réseaux BT est de 26 ans. Il vieillit de 2,5 mois par an en moyenne.

Les réseaux BT de 40 ans ou + représentent 20,8% du total.

## L'instruction des dossiers d'urbanisme

Le SYDELA a mis en œuvre un guichet commun avec Enedis pour instruire les demandes d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme et Autorisation d'Urbanisme) et répondre aux collectivités en charge de l'urbanisme sur la faisabilité technique et financière du raccordement électrique. Ce guichet commun simplifie les démarches des collectivités.

**Cette instruction permet à la collectivité d'avoir dès le Certificat d'urbanisme une estimation des coûts d'extension à sa charge.**

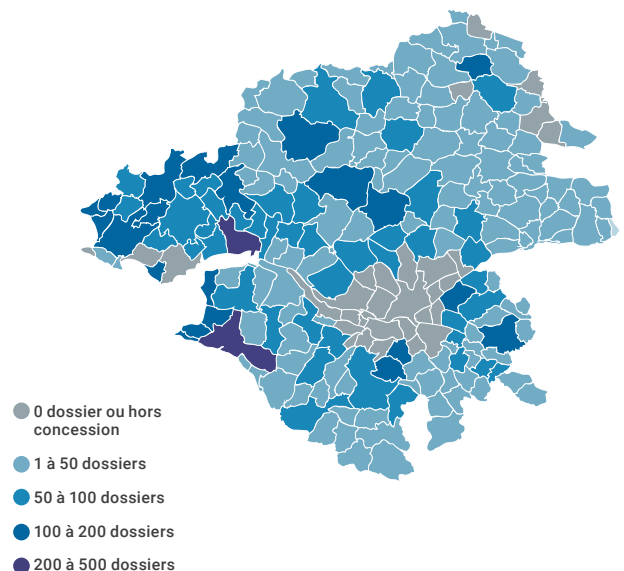
La mise en œuvre de ce guichet permet au SYDELA de s'inscrire dans une démarche programmatrice fine des travaux à venir lorsqu'il en assure la maîtrise d'ouvrage, de s'assurer de la bonne application des normes de raccordement et de consolider la connaissance du développement de son patrimoine électrique.

À l'échelle de la concession du SYDELA, les communes qui ont généré le plus grand nombre de demandes d'urbanisme en 2019 (entre 200 et 500 dossiers) sont Pornic (15 018 habitants) et Donges (7 961 habitants).

Au total, **9 321 dossiers ont été instruits par les services du SYDELA.** Tous les dossiers ne donnent pas lieu à raccordement. Plusieurs demandes d'urbanisme peuvent être déposées pour un même projet (CU puis PC...) et certains dossiers restent « sans suite », faute de travaux.

**75% des demandes d'urbanisme peuvent être raccordées par un simple branchement électrique. 25% des demandes d'urbanisme nécessitent une extension du réseau pour permettre la réalisation du branchement.**

**Nombre de dossiers d'urbanisme instruits en 2019 à la maille de la concession SYDELA**



## EN CONCLUSION

### Une valorisation constante de la concession

En 2019, le patrimoine comptable de la concession représente 1 431 millions d'euros brut pour les ouvrages concédés (1 372 millions d'euros en 2018).

La concession évolue dans le sens d'une consommation en BT et en HTA maîtrisée malgré la hausse du nombre de points de livraison et donc d'usagers (+ 10 300 consommateurs). La production d'énergie renouvelable représente 1 311 GWh progresse dans toutes les filières. Certaines collectivités comme sur les territoires de Chateaubriant-Derval ou Sud-Retz Atlantique sont en mesure de présenter un bilan énergétique électrique excédentaire grâce à l'implantation de centres de production d'énergie renouvelable.

### Modernisation du réseau de distribution

En 2019, Enedis a maintenu ses efforts d'investissement en faveur de la modernisation du réseau, HTA principalement (14,1 M€ - voir graphiques page 4 du présent rapport), cumulé à une activité de raccordement en hausse (+7,8% en un an pour atteindre 29 M€) et un déploiement de Linky dans sa dernière ligne droite (13 M€, + 46% en un an et fin de déploiement prévisionnel en 2021).

Pour le SYDELA, les investissements sur la qualité du réseau (10,1 M€, soutenu par le FACÉ) se sont poursuivis également, avec de la sécurisation (28 km de linéaire aérien nu traités, 68 dossiers traités) et des renforcements du réseau BT (consécutifs à des départs mal alimentés, 60 dossiers) tout en permettant de répondre favorablement à la demande d'effacement des collectivités (35 dossiers en 2019).

### Continuité et qualité de fourniture

L'amélioration de la qualité de l'énergie distribuée constitue toujours un point de vigilance pour le SYDELA.

Les zones de qualité prioritaire et ses communes cibles issues

d'une méthode et d'une application conjointe avec Enedis constituent un début de coordination des investissements. La préparation du prochain contrat de concession nécessitera d'aller beaucoup plus loin et de faire évoluer nos pratiques en profondeur pour répondre aux enjeux énergétiques qui se posent déjà avec acuité dans nos territoires et avec force demain.

L'augmentation des temps de coupures et leur disparité territoriale font apparaître des tronçons du réseau BT plus vulnérables et fragiles qui doivent être surveillés conjointement avec Enedis.

De même, la hausse du nombre de clients mal alimentés, certes en partie imputable au changement de la méthode statistique d'Enedis depuis 2018, interpelle sur **la question cruciale de l'adaptation et de la flexibilité du réseau.**

**Des solutions innovantes**, transversales comme les smart grids, ou déjà éprouvées par le déploiement de **nouveaux modèles en auto-consommation individuelle et collective**, de pilotage de la **consommation et d'effacement** permettent de répondre dès à présent aux enjeux posés par la pénétration des énergies renouvelables sur le réseau et à la nécessaire réalisation de la transition énergétique.

Le SYDELA a souhaité, dans son propre bâtiment, avec ses voisins, mettre en œuvre ce nouveau modèle et en faire un démonstrateur en 2019-2020 : **la zone à énergie partagée du Bois-Cesbron.**

**L'accueil des énergies renouvelables comme la qualité de la distribution sont des éléments-clés de l'attractivité des territoires. Le réseau électrique tient donc plus que jamais une place centrale dans les politiques d'aménagement et de développement local.**



Retrouvez toutes les infos sur notre site internet [www.sydel.fr](http://www.sydel.fr)

Laurent LABARRE,  
Chargé de contrôle des concessions  
T. 02 51 80 45 84  
[laurent.labarre@sydel.fr](mailto:laurent.labarre@sydel.fr)

Gautier MOREAU,  
Responsable Concessions  
T. 06 44 17 76 57  
[gautier.moreau@sydel.fr](mailto:gautier.moreau@sydel.fr)

Agnès THOUVENOT,  
Cheffe de projet Concessions  
T. 06 07 86 84 49  
[agnes.thouvenot@sydel.fr](mailto:agnes.thouvenot@sydel.fr)